

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

### Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

### Periode de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

### Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

### Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

102

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

86/100

*73 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus*

## INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

*écart de rémunération par csp  
(avant seuil de pertinence)*

*moins de 30 ans    30 à 39 ans    40 à 49 ans    50 ans et plus*

< ouvriers

pc

pc

pc

pc

>

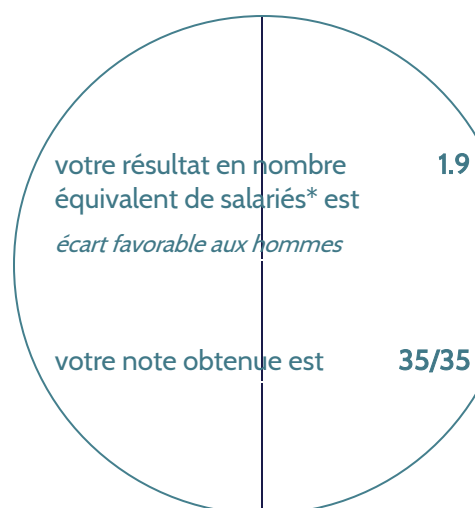
employés

techniciens et agents de maîtrise

ingénieurs et cadres

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	60%	69.5%



votre résultat en pourcentage est de **9.5%**, la note obtenue est de **15/35**  
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

\* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant le retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **1.2%**  
*écart favorable aux hommes*

votre note obtenue est **38/40**



votre résultat final est **1**

*les hommes sont sur-représentés*

votre note obtenue est **0/10**